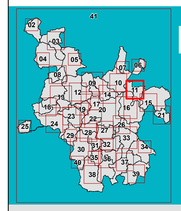
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole



D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-2 Plans thématiques

D-2-2-4 Stationnement

Plan D-2-2-4.11

Thorigné-Fouillard / Cesson-Sévigné

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/06/2025

Échelle : 1 / 5 000
Juin 2025

RENNES MÉTROPOLE

Éléments de contexte

- Limite communale
- Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)
- Parcelle et bâti cadastral
- Métro ligne A et B
- Voie Ferrée

Secteurs de règlementation du stationnement

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire. Pour les secteurs non représentés sur un plan dédié, il convient de se référer au règlement littéral.

Secteurs de règlementation
(Pour détail voir le règlement littéral)

- Secteur 1
- Secteur 2
- Secteur 3
- Secteur 4
- Secteur 5
- Règle particulière n°1
- Règle particulière n°2
- Application du règlement littéral sur tout le territoire (dont les secteurs de réglementation secteur 1 à secteur 5)

LIFFRÉ
THORIGNÉ-FOUILLARD
CESSON-SÉVIGNÉ
ACIGNÉ

Le Grand Bois
Les Maffrais
Le Placis vert
Le Petit Beauséjour
Beauséjour
La Grande Lande
Le Grand Coin
Bois de Champaufour
La Petite Saudrais
Le Bec Rond
Les Blanchets
La Juteaudène
Les Gaudriers
Le Petit Gaudrier
Bernouvel
La Hutte de la Grippe
Le Haut Muret
Haut Portail
Le Portail
Les Bas Bouillons
Le Noyer
La Giraudais
La Touche
La Touche Martin
La Chapelle
La Vallée
Le Gué
Le Petit Gué
Le Grand Gué
Les Noës
Les Landelles
La Hutte
Bel Air
Le Petit Tertre Rouge
Les Ruelles
Le Bois du Breil
La Croix de
La Monnais
L'Epine
Le Tertre Rouge
La Clohère
La Baillée
La Haute Réaute
Le Fort Bouexière
La Victoire
La Gravelle
Champoury
Le Four Rouge
Le Grand Champ Pouri
Le Plessis
La Grande Réaute
La Perrière
La Janaie

N

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), juin 2025 ;
©DGFiP (cadastre), mars 2024
©Rennes Métropole (SDTX2), (Référentiel Topographique très Grande Echelle de Rennes Métropole (RTGE)), mars 2024
Réalisation : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), juin 2025
Logiciel SIG : ArcGis 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

0 50 100 200 m